Image not found or type unknown

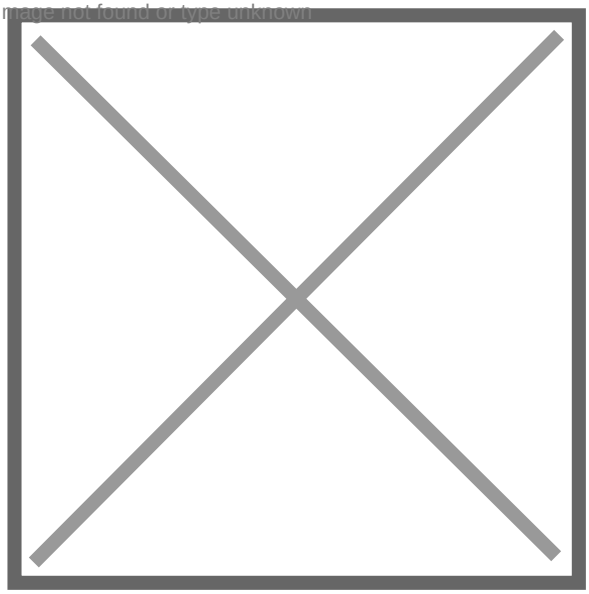

Formalités après divorce ; acte de naissance et livret de famille

Par **Claire Lisa**, le **09/10/2009** à **19:22**

Bonjour,

Je suis divorcée depuis deux mois (divorce à l'amiable) et j'ai en main [s]mon jugement de divorce[/s] ainsi que la copie intégrale de mon acte de mariage sur lequel [s]la dissolution du mariage est inscrite.[/s]
Il paraît que c'est à moi de faire inscrire le jugement de divorce sur mon livret de famille (je me suis mariée à Nice) ainsi que sur mon acte de naissance (je suis née à Nice).
Comment faire ? Et que faire en premier ? L'acte de naissance, ou le livret de famille ?
Merci de votre réponse.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés